

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Sophie RABORY, David PIPLIN, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC.

**EXCUSES / PROCURATIONS** : Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Agnès BOUVET à Jean RONSIN, Lionel FAUCHEUX à Nicolas AUBIN, Jean-Paul RONSIN à Régine LEFEUVRE, Agnès GODREUIL à Francine RABINIAUX, Beatrice GAYVRAMA à Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE à Elisabeth ABADIE, Sébastien GOUDARD à Bernard BROUAZIN.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Régine LEFEUVRE.

## COMPTE-RENDU DU 20 MARS 2017

A l'exception d'une abstention (Philippe BOUCHET absent à cette séance), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (26) approuve ce compte rendu.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET GENERAL

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose le Compte Administratif 2016 du budget général, qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	3 508 530,24€	3 012 786,88€
Recettes	3 508 530,24€	3 686 091,38€

Résultat de l'exercice : 673 304,50€

Excédent antérieur : 167,84€

**Résultat de clôture : + 673 472,34€**

Jean-Paul OLLIVIER précise que cet excédent est important car la subvention de la DRAC - Médiathèque (140 000€) a été encaissée en fonctionnement. Et, la participation 2016 versée par l'aménageur de la Zac sera imputée sur le budget 2017 (100 000 €).

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	2 593 418,19€	1 484 916,18€
Recettes	2 593 418,19€	1 319 754,16€

Résultat de l'exercice : -165 162,02€

Déficit antérieur : -292 860,70€

**Résultat de clôture : - 458 022,72€**

*Le Maire s'étant retiré*

Sous la présidence de Régine LEFEUVRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC) le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 à l'unanimité des votants (22).

## AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET GENERAL

Résultat de clôture : + **673 472,34€**

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte 673 000€ au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », et le reliquat de 472,34€, au compte 002 « Excédent antérieur reporté ».

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose le Compte Administratif Assainissement, qui se résume à :

Section d'exploitation	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	125 915,02€	7 643,45€
Recettes	125 915,02€	120 420,16€

Résultat de l'exercice : 112 776,71€

Excédent antérieur : 10 915,02€

**Résultat de clôture : +123 691,73 €**

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	457 333,07€	206 804,29€
Recettes	457 333,07€	61 724,04€

Résultat de l'exercice : -145 080,25€

Excédent antérieur : 200 643,22€

**Résultat de clôture : +55 562,97€**

*Le Maire s'étant retiré,*

Sous la présidence de Régine LEFEUVRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (26), adopte le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement.

Joseph THEBAULT précise que ce budget permet à la collectivité de disposer de trésorerie. Ce ne sera plus le cas avec le transfert de cette compétence à Montfort Communauté, prévus par la Loi « NOTRE ».

## AFFECTATION DE RESULTAT - ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire propose de ne pas affecter le résultat (+ 123 691,73 €) en raison d'un excédent de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient 123 691,73€ au compte « Excédent antérieur reporté ».

## COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion dressé par le comptable public présente des résultats concordants avec le compte administratif.

A l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC, Philippe BOUCHET), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (23) :

- déclare que le Compte de Gestion assainissement dressé pour l'exercice par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- approuve le Compte de Gestion 2016 du Budget Général.

## TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Le Maire rapporte que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 27 février. Le projet de budget 2017 a été examiné par la commission Finances le 27 mars. Il s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.

La commission finances a préconisé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017. Aux taux actuels, les recettes fiscales attendues sont de 1 481 940€, soit une augmentation de 3 360€ par rapport à 2016. Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter le taux de fiscalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les taux de la fiscalité directe locale à :

- 17,71 % : pour la Taxe d'Habitation,
- 18,77 % : pour le Foncier Bâti,
- 45,24 % : pour le Foncier Non Bâti.

#### **PARTICIPATION / ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

Monsieur Le Maire rappelle que les participations aux organismes de regroupement constituent des dépenses obligatoires. Deux participations ont été versées en 2016. Désormais, la participation à l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande est prise en charge par Montfort Communauté, et déduite de l'attribution de compensation. En 2017, la seule participation concernera le Syndicat du Bassin Versant du Meu de 4 930 €. Sylvie POIZAT demande des précisions sur les actions financées par cette structure. Jean-Paul RONSIN, délégué à ce syndicat et absent à cette séance, le précisera ultérieurement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote ce montant.

#### **BUDGET PREVISIONNEL 2017**

Monsieur Le Maire présente le Budget Prévisionnel 2017 de la Commune :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Dépenses = Recettes</b> <b>3 389 196,34 €</b>	<b>Dépenses = Recettes</b> <b>2 694 622,72 €</b>

Chaque élu dispose du budget prévu par chapitres et par programmes d'investissement. Un détail est apporté sur les charges de personnel et sur le budget de la restauration scolaire. En 2016, il a été servi 2475 repas de moins que l'année d'avant ; baisse due principalement à une moindre fréquentation de l'ALSH. Le coût de revient du repas est de 4,78 € ; ce qui représente une différence de 1,30€ par rapport au prix facturé aux familles supportée par la collectivité (soit 66 690 € en 2016). A la demande de Sylvie POIZAT, M Le Maire indique que ces tarifs seront comparés à ceux du quotient familial appliqués aux alentours.

A l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC, Philippe BOUCHET), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (23) approuve le Budget Prévisionnel 2017 de la commune.

#### **BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur Le Maire présente le Budget Prévisionnel d'Assainissement 2017 :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses = Recettes</b> <b>234 691,73 €</b>	<b>Dépenses = Recettes</b> <b>340 254,70 €</b>

Jean RONSIN, Adjoint, précise que l'étude diagnostic des réseaux n'est pas achevée. Il faut être en période de nappe haute pour pouvoir localiser les infiltrations d'eaux parasites. C'est seulement à partir de cette étude

que les travaux de réhabilitation pourront être programmés. Il n'y a pas eu de travaux en 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Prévisionnel 2017 de l'Assainissement.

#### **MEDIATHEQUE : SUBVENTION de la Région**

Par délibération du 25 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé relatif de la « Médiathèque », qui comprendra 2 pôles :

- la médiathèque, avec la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cantine,
- et le pôle culturel ; construction neuve en extension de l'ancien bâtiment.

Le coût global des travaux est de 1 406 322,71€ HT.

Monsieur Le Maire rappelle que des aides financières ont été sollicitées et accordées principalement pour le pôle médiathèque (Etat avec l'aide de la DRAC-DGD 2016, et celle du Département). Ce programme est également éligible à une subvention dans le cadre du contrat de partenariat Pays de Brocéliande/Région Bretagne, au titre de la transition énergétique. Cette aide a été sollicitée pour la tranche 1 en prenant en compte les coûts des travaux qui participent à la transition énergétique ; soit 205 895€ HT. Le Comité Unique de Programmation du Pays de Brocéliande, réunie le 5 avril, a émis un avis favorable à l'octroi d'une aide financière de 60 361,66 €.

Monsieur Le Maire propose de solliciter officiellement cette subvention de la Région Bretagne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention de la Région Bretagne au titre du Contrat Région - Pays de Brocéliande pour les travaux de la médiathèque au titre de la transition énergétique,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre la demande.

#### **BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION ACHAT D'OUVRAGES**

Comme l'an dernier, Monsieur Le Maire propose de solliciter la participation financière du Département – Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine (MDIV) pour l'achat d'ouvrages, sur un budget de 6 000 €. Il sera revalorisé à partir de l'an prochain du fait de l'ouverture de la médiathèque. Un nouveau contrat de territoire va être élaboré cette année. Le financement de la lecture publique sera peut-être maintenu au taux de 30%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite du Département une subvention pour l'achat d'ouvrages, sur un montant de 6 000€.

#### **MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

Monsieur Le Maire propose de transformer 4 emplois de catégorie C par suppressions et créations, liées à :

- un avancement de grade,
- 3 changements de filière pour intégrer des agents en filière animation du fait des fonctions.

Ces modifications concernent :

- Un adjoint technique principal 2ème classe transformé en adjoint technique principal 1ère classe,
- 2 emplois d'adjoint technique et 1 emploi d'ASEM 1ère classe (TNC) transformés en 3 postes d'adjoints d'animation, sans changement de durée d'emploi.